

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat général

#### Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de musique en classe terminale pour l'année scolaire 2022-2023

NOR : MENE2228325N

note de service du 3-10-2022

MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'éducation musicale et chant choral

Références : arrêté du 17-1-2019 - JO du 20-1-2019, BO spécial n° 1 du 22-1-2019 ; note de service du 29-9-2022 - BO du 30-9-2022

La présente note de service abroge et remplace la note de service du 7 juin 2021 fixant le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de musique en classe terminale pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, un programme national est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Il est renouvelable pour partie chaque année. Il est enrichi de l'écoute et de l'étude de nombreuses autres pièces, le choix de certaines d'entre elles tirant parti des programmations prévues dans les structures de diffusion de l'environnement proche. Allié aux compétences pratiques développées tout au long du cycle terminal, cet ensemble permet aux candidats de satisfaire les différents attendus de l'épreuve.

Pour la session 2023 du baccalauréat, le programme national est le suivant :

- **Jean-Philippe Rameau/Clément Cogitore** : *Les Indes galantes*, 4e entrée « Les sauvages », production de l'opéra de Paris, octobre 2019.

Les extraits pouvant être le support de l'épreuve terminale de spécialité sont les suivants :

- De la scène 6 « Bannissons les tristes alarmes ! » à la fin de l'entrée ;

- **Jeff Beck**, album *You Had It Coming* (2001) ;

Les extraits pouvant être le support de l'épreuve terminale de spécialité sont les suivants :

- « Roy's Toy » ;
- « Nadia » ;
- « Dirty Mind » ;
- « Rollin' and Tumblin' » ;
- « Rosebud » ; « Blackbird »

- **Robert Schumann**, *Carnaval*

Les extraits pouvant être le support de l'épreuve terminale de spécialité sont les suivants :

- « Prélude » ;
- « Pierrot » ;
- « Eusebius » ;
- « Florestan » ;
- « ASCH-SCHA (Lettres Dansantes) » ;
- « Chopin » ;
- « Marche des Davidsbündler contre les Philistins ».

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, le programme présenté ci-dessus vient nourrir certaines des situations d'apprentissage qui organisent l'année scolaire. Peuvent s'y adosser :

- l'étude et la découverte d'autres interprétations ou mises en scène des œuvres au programme dans une approche comparée ;
- la réalisation de projets musicaux de création ou d'interprétation ;
- la réalisation de projets de médiation issus de recherches documentaires et croisant d'autres domaines de connaissance ;
- des travaux d'analyse auditive concentrés sur certains extraits particulièrement représentatifs des œuvres, certains d'entre eux pouvant être accompagnés de leurs partitions ou représentations graphiques ;
- des recherches en ligne par l'écoute d'œuvres s'y référant ou d'interprétations différentes ;
- des études portant sur la sociologie et l'économie de la musique.

En outre, les champs de questionnement et le choix approprié des thématiques d'étude qui en sont issues

peuvent éclairer chacune des œuvres de ce programme limitatif tout en enrichissant les situations d'apprentissage rappelées ci-dessus.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,  
Rachel-Marie Pradeilles-Duval